

REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

LOCATION :

- La salle peut contenir au maximum 120 personnes assises et 360 personnes debout,
- La personne chargée de la location est Mme BREMBATI Jocelyne,
- La salle peut être mise à la disposition du locataire du vendredi 20h30 au lundi 9h00,
- Remise des clés : entre 9h00 et 10h00 le lundi,
- Les normes de sécurité autorisent uniquement de réchauffer les aliments,
- Les tirs de feux d'artifice sont interdits.

DÉCORATION :

- Ne rien accrocher au plafond en dehors des crochets aimantés en place,
- Seuls sont autorisés les photos, ballons, guirlandes ... sur les crochets existants.

TÉLÉPHONE :

- Ne peut être utilisé que pour les appels d'urgence.

ENTRETIEN :

- Se servir des produits d'entretien mis à disposition pour le nettoyage,
- Ranger les tables, les chaises et les accessoires propres sur les équipements appropriés, et laisser la vaisselle propre,
- Pour les personnes n'ayant pas contracté le forfait « Ménage » à 110 €, nettoyer la salle, les sanitaires et la tisanerie,
- Employer des sacs poubelle et les fermer correctement,
- Faire le tri sélectif. Un container pour les verres se trouve le long de la salle polyvalente, et un container pour les autres déchets recyclables se trouve devant la salle,
- Déclarer et payer la vaisselle cassée.

IMPORTANT :

- Pour toute détérioration sur les murs, portes, plafonds, la remise en état sera facturée au locataire,
- En cas de problème important, contacter : M. BARBÉ Stéphane au 06.20.40.43.18, M. NÉE Marcel au 06.24.08.23.62, Mme TRAVERS Chantal au 06.25.48.10.10,
- Un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle.

Fait à Tollevast,
Le 12 août 2025,
Le Maire,
Stéphane BARBÉ